

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2008/2539(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Liban		
Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux		
Zone géographique Liban		

Acteurs principaux		
Parlement européen		
Commission européenne		
DG de la Commission Relations extérieures	Commissaire FERRERO-WALDNER Benita	

Evénements clés			
09/04/2008	Débat en plénière		Résumé
22/05/2008	Résultat du vote au parlement		
22/05/2008	Décision du Parlement	T6-0228/2008	Résumé
22/05/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2539(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 123-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0271/2008	22/05/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0272/2008	22/05/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0273/2008	22/05/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0274/2008	22/05/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0275/2008	22/05/2008	EP	

Proposition de résolution		B6-0276/2008	22/05/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0228/2008	22/05/2008	EP	Résumé
Proposition de résolution commune		RC-B6-0271/2008	22/05/2008		
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)3593/2	12/06/2008	EC	

Résolution sur la situation au Liban

L'Assemblée a tenu un débat, suite aux déclarations du Conseil et de la Commission, sur le Liban.

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix le 22 mai 2008.

Résolution sur la situation au Liban

À la suite du débat qui a eu lieu le 9 avril 2008, le Parlement européen a adopté, par 520 voix pour, 6 voix pour et 13 abstentions, une résolution sur la situation au Liban. Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE et GUE/NGL.

La résolution souligne que l'impasse politique dans laquelle le Liban se trouve actuellement paralyse le bon fonctionnement du pays, que cette crise politique constitue une menace redoutable envers la stabilité fragile du Liban et de la région dans son ensemble. Les députés estiment qu'un Liban stable, pleinement souverain, uni et démocratique revêt une importance cruciale pour la stabilité et le développement pacifique de l'ensemble du Moyen-Orient.

Le Parlement se réjouit de l'accord conclu à Doha sur l'élection du Général Michel Sleiman comme président de la République, de l'installation d'un nouveau gouvernement d'unité nationale et de l'adoption de la loi électorale. Il souligne que la stabilité politique au Liban doit reposer sur la restauration d'un climat de confiance entre toutes les parties, sur le renoncement à la violence et sur le rejet de toute ingérence extérieure.

Les députés saluent la manière positive dont l'armée et les services de sécurité ont permis de mettre un terme aux événements récents et invitent toutes les parties en présence à soutenir l'armée libanaise afin qu'elle garantisse de plein droit les capacités, la sécurité, l'ordre, la souveraineté et la stabilité du Liban. Ils considèrent que la sécurité du pays et de tous les Libanais passe par le désarmement de l'ensemble des groupes armés, et notamment du Hezbollah, ainsi que par le contrôle du trafic d'armes vers le Liban : toutes les armes importées au Liban devraient être destinées uniquement à l'armée officielle libanaise.

Le gouvernement libanais est invité à exercer, en coopération avec la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), sa pleine souveraineté et un contrôle effectif sur les frontières et sur le territoire du pays à cet égard. Dans ce contexte, toutes les parties en présence sont appelées à renoncer à la violence, à accepter sans réserve les règles de la démocratie et à reconnaître toutes les autorités et institutions de l'État démocratiquement élues, quelle que soit leur appartenance ou origine ethnique, religieuse ou politique.

Le Parlement réitère son appel lancé à toutes les parties concernées afin qu'elles soutiennent les travaux du tribunal international chargé de juger les auteurs de l'assassinat de l'ancien premier ministre Rafik Hariri et d'autres assassinats d'ordre politique au Liban, et invite instamment la Syrie à coopérer sans réserve avec ce tribunal.

La Syrie est invitée à s'abstenir de toute ingérence susceptible d'avoir une incidence négative sur les affaires intérieures du Liban et à jouer un rôle constructif pour parvenir à la stabilité du pays. Les députés appellent l'Iran et la Syrie à jouer un rôle constructif et invitent toutes les parties concernées à respecter les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies en ce qui concerne le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de la sécurité et de la stabilité du Liban, en rappelant l'interdiction de vendre des armes aux milices armées.

Rappelant que plus de 300.000 réfugiés palestiniens vivent toujours dans des conditions misérables au Liban, les députés pressent les autorités libanaises de ne ménager aucun effort pour mettre un terme à toute discrimination contre les réfugiés palestiniens.

Enfin, le Parlement invite le Conseil et la Commission à persévérer dans leurs efforts pour soutenir la reconstruction et le redressement économique du Liban ainsi que pour établir une coopération plus étroite avec la société civile dans le pays, de manière à y promouvoir une plus grande démocratisation.